11076/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 04 août 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 04 août 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant adoption de la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023

E 16970

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 12 juillet 2022
(OR. en)

11076/22

Dossier interinstitutionnel:
2022/0212(BUD)

FIN 763

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	Décision du Conseil portant adoption de la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023

ANNEXE

DÉCISION DU CONSEIL

PORTANT ADOPTION DE LA POSITION DU CONSEIL SUR LE PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE POUR L'EXERCICE 2023

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, point 3, en liaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

considérant ce qui suit:

(1) Le 4 juillet 2022, la Commission a présenté une proposition contenant le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023[1].

(2) Le Conseil a examiné la proposition de la Commission en vue de définir une position conforme, en ce qui concerne les recettes, à la décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom[2] et, en ce qui concerne les dépenses, au règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027[3],

[1] COM(2022) 400 final.
[2] JO L 424 du 15.12.2020, p. 1.
[3] JO L 433 I du 22.12.2020, p. 11.

DÉCIDE:

Article unique

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023 le 6 septembre 2022.

Le texte intégral peut être consulté ou téléchargé sur le site web du Conseil à l'adresse suivante: http://www.consilium.europa.eu/.

Fait à Bruxelles, le 6 septembre 2022.

Par le Conseil
Le président